

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

**Publicis Groupe**

Assemblée générale mixte du 29 mai 2019

Vingt-cinquième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'options de souscription ou d'achat d'actions**

**MAZARS**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8.320.000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Publicis Groupe

Assemblée générale mixte du 29 mai 2019

Vingt-cinquième résolution

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié, ou à certains d'entre eux, ou à certaines catégories du personnel, ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux éligibles, ou à certains d'entre eux, de votre société ou des sociétés françaises ou étrangères ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code du commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les options de souscription ou d'achat pouvant être consenties ne pourront pas donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 3 % du capital social constaté à la date de leur attribution par le directoire. Ce plafond s'imputera sur le plafond de 3 % mentionné à la vingt-septième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2018.

Le nombre d'options pouvant être consenties aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la société ne pourra pas donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant, à la date d'attribution et compte tenu des options déjà attribuées en vertu de la présente autorisation, plus de 0,3 % du capital social de la société tel que constaté à la date de leur attribution par le directoire, qui s'imputera sur le plafond de 3 % du capital social susmentionné. Ce plafond de 0,3 % est par ailleurs commun et global avec le plafond applicable aux dirigeants mentionné à la vingt-septième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2018.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.


Courbevoie et Paris-La Défense, le 6 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Ariane Mignon

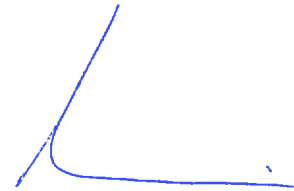


Philippe Castagnac



Valérie Desclève

ERNST & YOUNG et Autres



Vincent de La Bachelerie